Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D013_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 13 : Budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières - Budget primitif 2026

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 arrêté comme suit ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 824,70 €	50 824,70 €
Section d'investissement	86 731,48 €	86 731,48 €

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- VOTER, au niveau du chapitre, le budget panneaux photovoltaïques 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

  SECTION DE FONCTIONNEMENT
  Dépenses : 50 824,70 €
  Recettes : 50 824,70 €

  SECTION D'INVESTISSEMENT
  Dépenses : 86 731,48 €
  Recettes : 86 731,48 €

- DONNER POUVOIR au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE